



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01488

Numéro SIREN : 823 766 266

Nom ou dénomination : 4PHIL

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007694

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



683361

Dénomination : 4PHIL
Adresse : le Beaulieu N°24 26760 Monteleger -FRANCE-

n° de gestion : 2016B01488
n° d'identification : 823 766 266

n° de dépôt : A2016/007694
Date du dépôt : 26/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
15/12/2016



683361

163 488
Nicanor RICOTE

7694

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

26 DEC. 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES APPORTS EFFECTUES AU PROFIT
DE LA SOCIETE 4PHIL
PAR Monsieur Jean-Yves PHILIBERT

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

Monsieur,

En vertu des prescriptions du Code de commerce, vous avez sollicité la nomination d'un commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur des parts sociales apportées par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT à la société à responsabilité limitée 4PHIL dans le cadre d'une augmentation de capital de ladite société par apport en nature.

Nous avons été désigné comme Commissaire aux apports avec pour mission :

- Apprécier et évaluer la valeur des apports en nature consentis par monsieur Jean-Yves PHILIBERT, soit 130 parts sociales qu'il détient dans la société SODIKAP dont le siège social est VALENCE (26000), Rue Léon Gaumont, ZI ouest,
- Apprécier et évaluer la valeur des apports en nature consentis par monsieur Jean-Yves PHILIBERT, soit 700 parts sociales qu'il détient dans la société IMMOKAP dont le siège social est TOURNON SUR RHONE (07300), 95 Chemin du Villard,
- Etablir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du tribunal de commerce.

Conformément à cette mission, je vous présente ci-après, mon rapport établi après étude des différents documents et contrôle des modalités de l'opération envisagée.

I- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES APPORTS DE MONSIEUR JEAN-YVES PHILIBERT

A/ Société SODIKAP

Il est envisagé de faire apport à la société 4PHIL des 130 parts sociales détenues par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT dans la société SODIKAP.

La société SODIKAP a un capital composé de 390 parts sociales, détenues à 33,33 % par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT.

La société SODIKAP est une société à responsabilité limitée au capital de 39 000 euros divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (390) parts sociales de CENT euros chacune dont le siège social est à VALENCE (26000), Rue Léon Gaumont, ZI ouest, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 449 907 781.

Elle a été créée par un acte sous seings privés en date à VALENCE du 18 juillet 2003 pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société a pour objet :

- Le service de transport public routier de marchandises de toute nature, sur toute distance ;
- Le service de location de véhicule de transport de marchandises avec ou sans chauffeur,
- L'activité de commissionnaire de transport, entreposage, logistique, manutention.

Le capital social est fixé à la somme de 39 000 euros divisé en 390 parts sociales de cent euros chacune entièrement libérées et réparties comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Sandrine ARNOULT à concurrence de | 130 parts |
| - Monsieur patrice ARNOULT à concurrence de | 130 parts |
| - Monsieur Jean-Yves PHILIBERT à concurrence de | 130 parts |

TOTAL : TROIS CENT QUATRE VINGT DIX PARTS

Le gérant actuel de ladite Société est Monsieur Jean-Yves PHILIBERT.

L'opération d'apport envisagée est motivée par la réorganisation du Groupe.

Monsieur Jean-Yves PHILIBERT apporterait à la société 4PHIL, 130 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société SODIKAP et représentant 33,33 % du capital de cette dernière.

B/ Méthodes retenues

La valorisation des parts sociales a été calculée selon les méthodes suivantes :

VALEUR PATRIMONIALE

VALEUR DE PRODUCTIVITE

CAPITALISATION DU BENEFICE NET MOYEN

CAPITALISATION SELON L'EBE CORRIGE

CAPITALISATION DE LA MBA MOYENNE

CAPACITE DE REMBOURSEMENT

CAPITALISATION CAF + TRESORERIE

METHODE FISCALE

La valeur s'établit à 799 890 euros pour 130 parts sociales de la société SODIKAP, soit 6 153 euros par part.

C/ IMMOKAP

Il est envisagé de faire apport à la société 4PHIL des 700 parts sociales détenues par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT dans la société IMMOKAP.

La société IMMOKAP a un capital composé de 2 100 parts sociales, détenues à 33,33 % par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT.

La société IMMOKAP est une société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros divisé en DEUX MILLE CENT (2 100) parts sociales de CENT euros chacune dont le siège social est à TOURNON SUR RHONE (07300), 95 Chemin de Villard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUBENAS sous le numéro 503 343 683.

Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUBENAS le 21 mars 2008 pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 20 mars 2107.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société a pour objet l'acquisition d'un terrain sis Zone de Briffaut à VALENCE ; la construction sur ce terrain d'un immeuble à usage de parcage de véhicules de transport, d'entreposage et de logistique de marchandises appartenant à des tiers, ledit immeuble est destiné à la location à la société SODIKAP.

Le capital social est fixé à la somme de 210 000 euros divisé en 2 100 parts sociales de cent euros chacune entièrement libérées et réparties comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Monsieur Jean-Yves PHILIBERT à concurrence de | 700 parts |
| - La société SAPA à concurrence de | 1 400 parts |

TOTAL : DEUX MILLE CENT PARTS

Le gérant actuel de ladite Société est Monsieur Patrice ARNOULT.

L'opération d'apport envisagée est motivée par la réorganisation du Groupe.

Monsieur Jean-Yves PHILIBERT apporterait à la société 4PHIL, 700 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société IMMOKAP et représentant 33,33 % du capital de cette dernière.

D/ METHODES RETENUES

La valorisation des parts sociales a été calculée selon les méthodes suivantes :

VALEUR PATRIMONIALE

VALEUR DE PRODUCTIVITE

La valeur s'établit à 433 300 euros pour 700 parts sociales de la société IMMOKAP, soit 619 euros par part.

II – EVALUATION DES APPORTS

La valorisation des parts sociales de la société SODIKAP a été retenue à 6 153 euros l'unité.

La valorisation des parts de la société IMMOKAP a été retenue à 619 euros l'unité.

Cette valorisation est égale à la valeur moyenne des méthodes ci-dessus retenues.

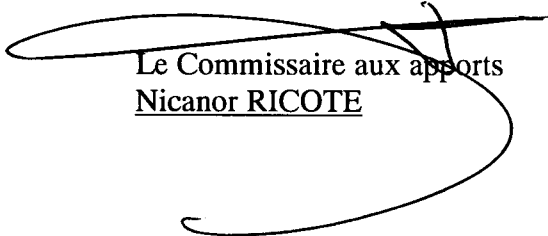
Monsieur Jean-Yves PHILIBERT fait apport à la société 4PHIL :

- de 130 parts sociales de la société SODIKAP à la valeur retenue de 6 153 euros, soit la somme de SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (799 890 €),
- de 700 parts de la société IMMOKAP à la valeur retenue de 619 euros, soit la somme de QUATRE CENT TRENTE TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (433 300 €).

III - CONCLUSION

Les valeurs retenues pour les apports effectués par Monsieur Jean-Yves PHILIBERT étant celles déterminées ci-dessus, je considère que les apports effectués s'établissent à UN MILLION DEUX CENT TRENTE TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1 233 190 €) pour 33,33 % des parts sociales des sociétés SODIKAP & IMMOKAP.

Fait à VALENCE
Le 15 décembre 2016



Le Commissaire aux apports
Nicanor RICOTE